

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017

Présents : Patrick BELESSORT, Flavien MARQUES, Michel GUAY, Marc LAINE, Claire BECASSE, Véronique SAMSON, Catherine QUINOT, Monique LECLERCQ, Eric MARCHERAT, Daniel RAYER.

Absente excusée : Juliette MOLLARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017

Le compte rendu de la séance du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2017-28 PROJET DE PERIMETRE D'UN SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DU "SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DU BASSIN DE L'AUXENCE", du "SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DE LA VOULZIE ET DES MEANCES " et du "SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE"

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/71 du 18 Août 2017 portant projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé issu de la fusion du Syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence, du Syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances et du Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine,

Vu les statuts de ce syndicat dénommé "Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence" dit SMBVA, qui prendront effet au 1^{er} Janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts du "syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence " dit SMBVA issu de la fusion du Syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence, du Syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances et du Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine.

2017-29 DETERMINATION DE L'INDEMNITE DUE AU LOCATAIRE EXPLOITANT DE LA PARCELLE EN COURS D'ACQUISITION

Monsieur le Maire rappelle qu'au prix de vente fixé par délibération en date du 30 juin 2017, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour la réhabilitation de la station d'épuration, il convient de déterminer le montant de l'indemnisation due au locataire exploitant.

Après débat, le conseil municipal, à une voix contre, deux absentions et sept voix pour, décide de fixer cette indemnité à 1.50€/m2 comprenant le déplacement de la clôture existante.

2017-30 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2017 de la Commune comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Chapitre 011 – Art 615221 "bâtiments publics"	= - 15 800 €
- Chapitre 012 – Art 6411 "rémunération du personnel titulaire"	= + 9 000 €
- Chapitre 012 – Art 6453 "Cotisations aux caisses de retraites"	= + 4 240 €
- Chapitre 012 – Art 6451 "Cotisations à l'urssaf"	= + 2 000 €
- Chapitre 023 – Art 023 "Virement à la section d'investissement"	= + 560 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

- Chapitre 021 – Art 021 " Virement de la section d'exploitation"	= + 560 €
---	-----------

DEPENSES

- Chapitre 16 – Art 165 "dépôts et cautionnements reçus"	= + 560 €
--	-----------

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe:

- Que suite aux conclusions du comité médical départemental, l'employé communal bénéficie d'un congé longue maladie du 02/08/2016 au 01/02/2018. D'autre part, celui-ci a donné congé de son logement pour le 12 novembre prochain.
- Que la première réunion pour l'élaboration du PLUI s'est tenue en mairie le 29 septembre avec le bureau d'étude Codra. Cet entretien avait pour but de collecter des informations sur la commune. D'autres réunions auront lieu pour définir nos attentes. Une réunion publique aura lieu fin novembre.
- Que suite aux dégradations volontaires des vitres de l'église, il a fait procéder à leurs remplacements ainsi qu'à la réfection d'une partie du plancher bois vétuste du chœur, pour un coût de 2150.86€TTC.
- Que les travaux de réfection de la route dite "des verrines" devraient être réalisés à partir du lundi 16 octobre.
- Que suite à la vérification annuelle des extincteurs, l'entreprise Casi propose la pose de 5 extincteurs :
 - o 1 dans l'église
 - o 1 dans Local technique
 - o 3 dans le bâtiment mairie.

Pour un montant de 470,76€ TTC. Après discussion, le conseil donne son accord pour l'installation de 4 extincteurs (2 seulement dans le bâtiment mairie).
- Que suite aux conclusions du rapport du SATESE, il est nécessaire de faire procéder au curage de la lagune de décantation n°2 de la station d'épuration. Des devis seront demandés pour la réalisation de ces travaux.

Il est décidé que la commission communication se réunira le 2 novembre pour la préparation du prochain bulletin d'information.

Séance levée à vingt-et-une heures quarante-cinq
Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 17 Octobre 2017

Le Maire,